ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(17)/60

13 décembre 2017

(17-6874)

Conférence ministérielle
Onzième session
Buenos Aires, 10-13 décembre 2017

Original: anglais

DÉCLARATION CONJOINTE SUR LE COMMERCE ÉLECTRONIQUE

La communication ci-après, datée du 13 décembre 2017, est distribuée à la demande des délégations ci-après: Albanie; Argentine; Australie; Bahreïn; Brésil; Brunéi Darussalam; Cambodge; Canada; Chili; Colombie; Corée, République de; Costa Rica; États-Unis; Fédération de Russie; Guatemala; Hong Kong, Chine; Islande; Israël; Japon; Kazakhstan; Koweït; ex-République yougoslave de Macédoine; Liechtenstein; Malaisie; Mexique; Moldova, République de; Monténégro; Myanmar; Nigéria; Norvège; Nouvelle-Zélande; Panama; Paraguay; Pérou; Qatar; RDP lao; Singapour; Suisse; Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu; Turquie; Ukraine; Union européenne; et Uruguay.

Les Ministres représentant les Membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ci-après: Albanie; Argentine; Australie; Bahreïn; Brésil; Brunéi Darussalam; Cambodge; Canada; Chili; Colombie; Corée, République de; Costa Rica; États-Unis; Fédération de Russie; Guatemala; Hong Kong, Chine; Islande; Israël; Japon; Kazakhstan; Koweït; ex-République yougoslave de Macédoine; Liechtenstein; Malaisie; Mexique; Moldova, République de; Monténégro; Myanmar; Nigéria; Norvège; Nouvelle-Zélande; Panama; Paraguay; Pérou; Qatar; RDP lao; Singapour; Suisse; Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu; Turquie; Ukraine; Union européenne; et Uruguay, réaffirment l'importance du commerce électronique mondial et les possibilités qu'il crée pour un commerce et un développement inclusifs.

Nous avons pour objectif commun de faire avancer les travaux sur le commerce électronique à l'OMC afin de mieux tirer parti de ces possibilités.

Nous reconnaissons les possibilités et les défis particuliers auxquels sont confrontés les pays en développement, en particulier les PMA, ainsi que les micro, petites et moyennes entreprises, en relation avec le commerce électronique.

Nous reconnaissons aussi le rôle important de l'OMC dans la promotion d'environnements réglementaires ouverts, transparents, non discriminatoires et prévisibles pour faciliter le commerce électronique.

Nous, en tant que groupe, engagerons ensemble des travaux exploratoires en vue de négociations futures à l'OMC sur les aspects du commerce électronique liés au commerce. La participation sera ouverte à tous les Membres de l'OMC et sera sans préjudice des positions des participants sur les négociations futures. Une première réunion aura lieu au premier trimestre de 2018.

En tenant compte des contributions apportées depuis la dixième Conférence ministérielle de l'OMC à Nairobi, nos travaux s'appuieront sur les règles de l'OMC. Notre initiative sera sans préjudice des accords et mandats existants de l'OMC. Nous encourageons tous les Membres de l'OMC à se joindre à nous et à promouvoir et renforcer les avantages du commerce électronique pour les entreprises et les consommateurs du monde entier.